

Notre politique achats

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance 2013-2016 et afin de répondre aux nouveaux enjeux internes de maîtrise des coûts et des délais de réalisation des achats (axe 4, objectif 5 du COP), l'INPI s'est engagé à créer une fonction achats.

L'une des premières missions du Service Achats a été de soumettre au Directeur général, une politique achats pour l'Institut, qui se décline autour de cinq axes :

Axe 1 : Acheter mieux, de manière raisonnable et raisonnée pour satisfaire le juste besoin de l'INPI.

Par le biais de son processus achats, l'INPI a pour exigence d'obtenir la qualité au meilleur prix et dans les meilleurs délais.

Le binôme acheteur-prescripteur travaille de concert pour exprimer un besoin de manière raisonnable et raisonnée. La démarche de l'INPI intègre : l'impact de l'achat, la projection en coût complet, le bien fondé de chaque demande et les conséquences en termes de RSE.

Cet axe permet d'assurer une maîtrise des coûts en privilégiant la juste qualité des besoins tels qu'ils sont exprimés dans des cahiers des charges fonctionnels.

Axe 2 : Instaurer un dialogue avec les fournisseurs afin de s'assurer de leur confiance.

L'INPI est à l'écoute de ses fournisseurs et des prospects quelle que soit l'étape de la consultation, dans le respect des règles de déontologie qui s'imposent.

Ce dialogue qu'impulse l'INPI permet de favoriser la proactivité et l'interactivité pour s'assurer que le besoin exprimé correspond à une offre existante, réaliste et réalisable à des coûts attractifs.

L'INPI souhaite instaurer des relations de confiance avec ses fournisseurs afin de les impliquer dans une démarche d'amélioration continue.

Par le biais de cet axe, l'INPI entend faire des grands groupes, comme des PME, des partenaires privilégiés. Cet axe concourt à l'élaboration de stratégies fournisseurs adaptées.

Axe 3 : Responsabiliser l'INPI par l'intégration de la démarche RSE, le respect de ses engagements et la promotion de l'innovation.

L'INPI intègre la démarche RSE et la promotion de l'innovation dans la conduite de ses achats, chaque fois que le projet le permet et si des gains sont attendus. Il s'agit de déployer des achats responsables dans le quotidien des achats.

L'INPI est porteur d'un projet d'entreprise responsable. Il s'agit de maîtriser son empreinte environnementale (consommables, transports, énergie), participer indirectement à l'emploi de personnes handicapées ou en difficulté par la promotion de l'économie sociale et solidaire, et respecter les bonnes pratiques dans le domaine des affaires (transparence, égalité de traitement, respect des délais de paiement).

L'innovation est au centre des préoccupations de l'INPI. Les achats sont le pivot de la rencontre entre les besoins en prestations innovantes et les capacités des fournisseurs à y répondre. Ils créent les conditions favorables (décloisonnement, facilités, utilisation des bonnes procédures) à la prise en compte des solutions innovantes.

Axe 4 : Professionnaliser les achats en dotant l'INPI d'outils, de méthodes et de ressources adaptées.

Acheter c'est un métier.

L'INPI ne considère pas le processus achats publics comme une composante juridique. En termes de ressources l'INPI s'éloigne du modèle obsolète du juriste pour piloter ses marchés publics.

Pour opérer cette transformation, l'INPI se dote d'un service achats doté d'outils et de méthodes adaptés à un pilotage économique.

Acheter mieux passe également par une meilleure collaboration en interne entre les acheteurs et les prescripteurs et en externe entre l'INPI et ses fournisseurs.

Axe 5 : Assurer l'efficacité du processus achats par un contrôle constant.

L'INPI garantit à ses fournisseurs et prospects un processus achats efficace qui :

- est dans une dynamique de constante amélioration par le biais d'un management par la qualité,
- est efficace par la prise en compte de toutes les souplesses réglementaires et une simplification des démarches d'achat : le code des marchés publics n'est pas le problème, il est la solution,
- est équitable conformément aux marges de manœuvres autorisées par la réglementation : marchés réservés, facilités d'accès des PME, prise en compte par les fournisseurs des préoccupations sociales de l'INPI, accès possible des entreprises en difficultés financières aux achats.

Cette politique achats sera révisée et mise à jour en 2017. Elle sera communiquée aux parties prenantes concernées.

Courbevoie, le 11 septembre 2014

Le Directeur Général de l'INPI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Lapierre', with a long horizontal flourish extending to the left.

Yves Lapierre